

Charte sanitaire

COVID côté « vendeurs »

Afin de vous assurer des visites dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, nous vous invitons à respecter la présente charte éditée en partenariat avec le Syndicat National des Professionnels Immobiliers.

1 Préparation de la visite

Les rendez-vous sont préalablement convenus et confirmés par téléphone, SMS ou mail :

- **Si vous (ou votre entourage), présentez des symptômes ou êtes atteints du coronavirus, dans ce cas différez la visite ;**
- Identifiez les lieux à visiter et les moyens d'accès ;
- Rangez hors de portée ou protégez vos biens placés dans les lieux de passage ;
- Organisez une circulation fluide dans chaque pièce ;
- Isolez vos animaux domestiques ;
- Attendez notre appel pour nous ouvrir la porte de l'immeuble et nous permettre l'accès à votre bien ;
- Évitez dans la mesure du possible de regrouper plusieurs rendez-vous rapprochés ;
- Transmettez-nous uniquement par voie électronique tout document sur votre bien utile à notre information (plan, liste des équipements, factures de travaux, diagnostics, ...) ;
- **Munissez-vous IMPÉRATIVEMENT d'un masque ;**
- Acceptez nos propositions de réalisation de visites virtuelles afin de qualifier de manière plus certaine chaque visiteur.

2 Réalisation de la visite

Malheureusement, nous ne pourrions pas vous serrer la main :

- **Évitez dans la mesure du possible d'être plus de 2 dans votre logement pendant la visite ;**
- Respectez à tout moment **les règles de distanciation sociale ;**
- Limitez les contacts physiques rapprochés et **restez à plus d'1 mètre des personnes présentes ;**
- Laissez les portes ouvertes et les lumières allumées si nécessaires ;
- Manipulez vous-même les portes, ouvertures, équipements ... objets de questionnements ;
- Aérez la/les pièce(s) autant que possible.

3 Le check-up

Faites-nous part des comportements ou mesures inappropriés constatés lors de la visite.